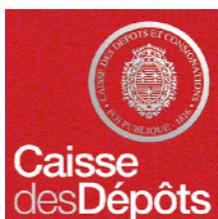


COLLECTIVITES TERRITORIALES et HAUT DEBIT

ITALIE

**Synthèse
Haut débit et intervention publique**

*Etude réalisée par le Cabinet Between
pour le compte de l'Autorité de régulation des télécommunications
et la Caisse des Dépôts et Consignations*



AVERTISSEMENT

L'Autorité de régulation des télécommunications et la Caisse des Dépôts et Consignations ont confié au cabinet Between une étude sur le Haut débit et l'intervention publique en Italie.

Dans un souci de transparence et d'information, il a été décidé de rendre publique cette étude.

Les conclusions de cette étude sont de la seule responsabilité du cabinet et n'engagent ni l'ART ni la CDC.

Synthèse

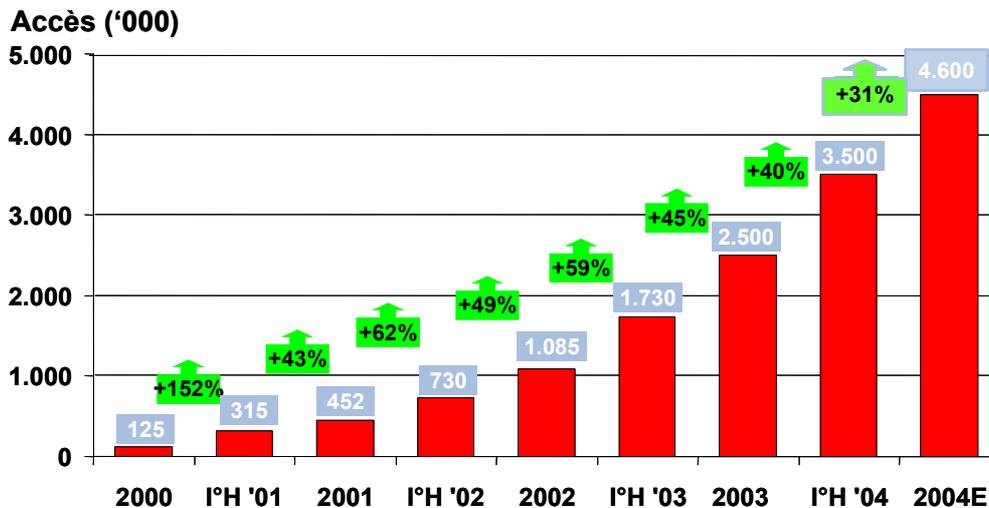
Haut débit et intervention publique en Italie

Le développement du marché du haut débit en Italie

Le marché de l'accès à Internet haut débit connaît un dynamisme croissant. Fin 2003, le nombre d'accès était d'environ 2,5 millions et il dépassait 4,6 millions l'année suivante.

En absence d'une offre de services câble, le marché est constitué essentiellement des accès xDSL et en particulier ADSL. Les accès en fibre optique sont offerts essentiellement par l'opérateur Fastweb (offre résidentielle et non résidentielle), tandis que les autres opérateurs relient en fibre optique seulement les grands comptes. Le nombre d'accès en fibre optique de Fastweb approchait 200.000 fin 2004. Les accès par satellite sont offerts sur les deux plateformes européennes (Eutelsat et SES), mais le nombre d'accès est de moins de 100.000 unités.

Figure 0-1: Le marché du haut débit en Italie



Source: Between, 2004

Le marché résidentiel représente près des 2/3 du total. Les prévisions pour fin 2004 sont d'environ 3 millions de foyers connectés.

La part de marché de l'opérateur historique (Telecom Italia) est supérieure à 60% si l'on considère le marché de détail et dépasse 80% sur le marché total (détail+gros). Début 2004, les opérateurs majeurs ont augmenté le débit *download* (de 256 kbps à 640 kbps).

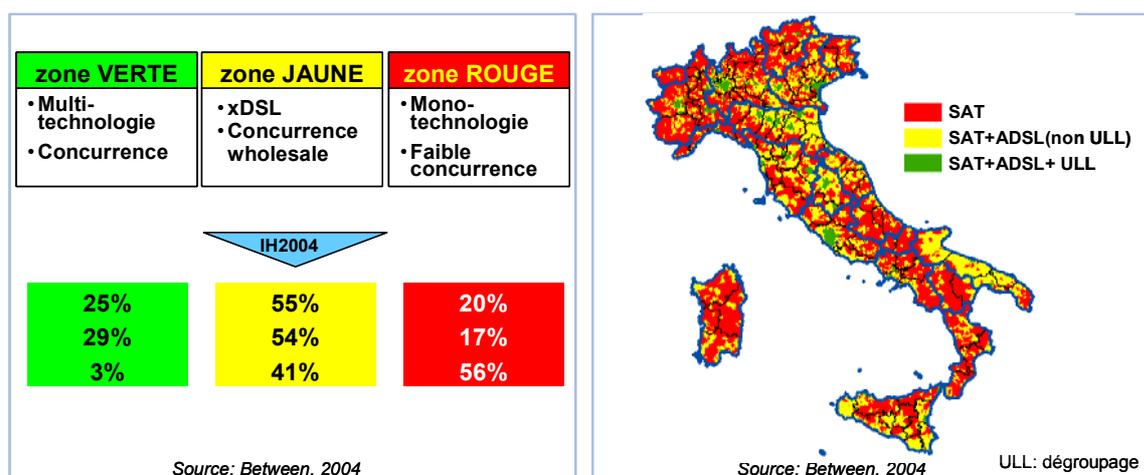
Suite au développement de nouvelles offres basées sur le dégroupage partiel, certains opérateurs ont lancé depuis septembre 2004 des offres de 1,2 Mbps jusqu'à 12 Mbps.

Les prix sont en forte baisse mais étaient, dans le passé, supérieurs à ceux d'autres pays européens.

La fracture numérique en Italie

A fin juin 2004 environ 80% de la population pouvait accéder aux offres ADSL.

Figure 0-2: Le marché du haut débit en Italie



Source: Between, 2004

L'offre de dégroupage a été lancée en 2001 et, à fin 2004, 584 sites étaient équipés dans 210 communes. L'offre de services dégroupés est donc accessible (juin 2004) à moins de 30% de la population et des entreprises. Seuls deux opérateurs offrent des services dégroupés à la clientèle résidentielle.

A fin juin 2004 le nombre de lignes dégroupées atteint presque 700 000 unités, avec une croissance de 160.000 unités par rapport au début de l'année. Cependant, le développement des lignes dégroupées utilisées pour le haut débit est largement inférieur au taux de croissance des accès haut débit. Les opérateurs alternatifs ont récemment lancé des services haut débit basés sur le dégroupage partiel.

Dans le moyen et long terme, l'évolution de la couverture des services haut débit dépend de façon étroite de l'état des infrastructures de l'opérateur historique. Environ 4 400 répartiteurs de l'opérateur historique ne sont pas reliés en fibre optique et Telecom Italia ne prévoit pas d'intervenir dans le court et moyen terme. En conséquence la couverture des services ADSL sera plus limitée dans certaines zones du pays.

En outre, 2 200 répartiteurs sont reliés en fibre optique mais ne disposent pas des équipements DSLAM (fracture numérique de moyen terme). 4 400 répartiteurs ne disposent ni du

DSLAM, ni d'une connexion en fibre optique (fracture numérique de long terme). 6 millions d'habitants et 400 000 entreprises risquent de ne pas pouvoir accéder aux services haut débit.

Les projets publics et privés

L'engagement dans les télécommunications de la part des municipalités a eu lieu normalement à travers les multi-utility publiques et depuis 1998, 36 opérateurs de télécommunications locaux liés aux collectivités locales ont vu le jour.

Les objectifs majeurs de ces projets sont, dans l'ordre :

- La valorisation économique des infrastructures civiles publiques et des *multi-utilities* publiques, dans le cadre d'un processus de privatisation et cotation boursière ;
- L'aménagement du territoire, la création d'emplois et la compétitivité des entreprises locales ;
- Dans les zones rurales, les collectivités locales ont parfois développé des expérimentations de technologies innovantes (par exemple satellite + Wi-Fi) avec l'objectif prioritaire de réduire la fracture numérique et augmenter la compétitivité des offres d'accès haut débit ;
- Le développement d'offres innovantes et compétitives ;
- L'évolution des réseaux de télécommunications de l'administration publique.

Le modèle d'intervention est un modèle mixte public-privé dans une logique souvent de type industriel. Le positionnement de marché a été souvent celui d'opérateur intégré avec une offre complète pour la clientèle résidentielle et non résidentielle. Différents modèles sociétaires ont été développés, mais généralement dans le cadre de partenariat entre *multi-utilities* locales et opérateurs déjà existants.

L'évolution récente des projets de télécommunications des collectivités locales se fait dans deux directions :

- Dans les villes majeures, les projets télécommunications sont remis en discussion et il y a une tendance à limiter l'engagement à la gestion d'infrastructures, éventuellement dans le cadre d'offres de gros qui vont jusqu'à la vente de fibre noire;
- Dans les petites communes, l'objectif de réduire la fracture numérique conduit à la multiplication de projets mineurs pour l'expérimentation en particulier de technologies radios, mais avec un impact limité sur le développement de services innovants et un cadre encore incertain (fréquences, droit de la concurrence, modèle économique, etc...).

La difficulté de financement de nouveaux investissements des opérateurs (opérateur historique, opérateurs alternatifs, initiatives des *multi-utilities* locales) pour équiper de façon homogène l'ensemble du territoire a conduit les régions italiennes à développer de nouveaux plans d'action en matière d'infrastructures haut débit.

Les objectifs stratégiques sont, dans l'ordre:

- L'évolution des réseaux de l'administration publique et l'obtention d'offres innovantes et compétitives ;
- La couverture et l'aménagement du territoire pour réduire la fracture numérique et l'enclavement de certains territoires ;

- L'aménagement du territoire pour favoriser le développement des activités économiques ;
- Le soutien au développement de l'offre (en particulier de la part d'opérateurs locaux), grâce à une demande publique avancée ;
- La stimulation de la concurrence et l'impact sur le développement d'offres plus compétitives.

Les financements publics prévus sont de l'ordre de quelques dizaines de millions d'euros par région (financements régionaux, nationaux, communautaires) et les choix technologiques sont hétérogènes (fibre optique, Wi-Fi, WiMAX, Satellite, etc...), mais l'orientation est de plus en plus forte vers les technologies radio. Cependant, le cadre réglementaire, la disponibilité des fréquences, la disponibilité de produits industriels rend l'évolution des projets parfois complexe.

Le gouvernement a lancé en 2000 son premier plan pour la Société de l'Information (e-Italia) et décidé en juillet 2001 de mettre en place un plan d'action national pour le développement de l'infrastructure haut débit.

La *Task Force* sur le haut débit créée par le Ministre de l'Innovation Technologique et le Ministère des Communications fin 2001 a remis son rapport début 2002. Elle a préconisé que l'intervention publique dans le domaine des TIC soit centrée sur le meilleur fonctionnement du marché et sur des mesures de subvention indirectes, en particulier pour la formation et l'acquisition des outils par la population, en plus des mesures d'incitation et de défiscalisation des investissements dans l'infrastructure et des mesures réglementaires (notamment sur les fréquences radio). La Task Force a aussi relevé les différents obstacles à un développement rapide des infrastructures : droits de passage, délais administratifs trop longs, différences en matière des droits des sols, etc... En février 2002 a été constitué le Comité Interministériel pour le haut débit avec l'objectif de définir le plan pour le développement du haut débit. Le plan a été présenté fin 2002. Les axes de l'intervention publique sont au nombre de cinq : infrastructures, Administrations, Citoyens et Entreprises, Cadre réglementaire, Observatoire. En particulier, les instruments spécifiques pour le développement du haut débit sont les suivants : Plan pour le développement du haut débit dans le Sud, Plan pour l'innovation numérique des entreprises, Centres de compétences régionaux.

Le Plan pour le développement du haut débit dans le Sud prévoit des initiatives pour le soutien de l'offre (réalisation de nouvelles infrastructures de télécommunications) et de la demande (pour l'utilisation des services haut débit). Le projet est coordonné par Sviluppo Italia (société publique) et la réalisation est confiée à deux sociétés (créées en 2004) : l'une pour les infrastructures (Infratel Italia) et l'autre pour les services (Innovazione Italia). L'objectif stratégique du projet est le développement des nouvelles infrastructures haut débit, de services et contenus innovants et leur utilisation de la part des citoyens, des entreprises et des administrations. La durée est de cinq ans (2004-2008) avec une enveloppe financière pouvant aller jusqu'à 2 milliards d'euros (financements privés et publics), dont 300 millions de financement public déjà attribué. Les premiers projets sont en cours de définition.

Infratel a pour mission spécifique de promouvoir la réalisation des infrastructures haut débit sur le territoire et de réduire la fracture numérique dans les régions ciblées. L'intervention se concentrera sur les territoires du Sud de l'Italie (régions Abruzzo, Molise, Basilicata, Campania, Puglia, Calabria, Sicilia, Sardegna) où il existe une demande potentielle publique

et/ou privée ; où les répartiteurs de Telecom Italia ne sont pas reliés en fibre optique; où il existe un intérêt explicite de la part des opérateurs.

Infratel fournira aux opérateurs de télécommunications les infrastructures de base (fourreaux et fibre noires, bande passante) pour permettre l'offre de services aux utilisateurs finaux sans devoir réaliser d'investissements propres. La société garantira la neutralité des technologies retenues et fournira des services de gros complets (*backbone, backhaul, MAN, accès/dégrouperage, etc...*).